



Monsieur le Directeur Régional de  
l'environnement, de  
l'aménagement et du logement  
DREAL Occitanie  
Direction Ecologie / DMMC  
520 Allée Henri II de Montmorency  
CS 69007  
34064 Montpellier Cedex 02

Sète, le 21 avril 2022

REF: MG/SR/EB/JM/107

OBJET : PROJET DE RENOVATION ET DE CONFORTEMENT DU QUAI DU PORT DES NACELLES A  
MEZE

Dossier suivi par Vincent VIDAL

Monsieur,

Par mail du 25 mars 2022, vous avez sollicité l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril sur le projet cité en objet.

Conformément aux règles de fonctionnement de cette instance, les membres du bureau de la CLE ont été sollicités sur cette question, et souhaite faire part de plusieurs remarques ou demandes ci-dessous.

La CLE s'interroge sur la possibilité d'accroître la protection des espaces aquatiques en dehors de la zone de travaux, et souhaite faire des propositions. Le rideau anti-MES est-il également efficace vis-à-vis des contaminants ? Il pourrait être envisagé d'installer deux rideaux anti-MES afin d'une part de réduire davantage le passage des MES, et d'autre part d'avoir un rideau de sécurité en cas de déchirure de l'un d'eux. Si aucun bateau ne reste dans la zone, une structure solide de type batardeau pourrait être installée afin d'isoler complètement le port.





La CLE demande que le SMBT soit destinataire des alertes de dépassement des valeurs-seuils de turbidité via SMS sur mobile.

Enfin, le maître d'œuvre évitera de réaliser les travaux entre le printemps et l'été afin de préserver les habitats et la biodiversité marine.

La CLE émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel GARCIA

Président de la CLE

